



Distr. limitée 8 juin 2014 Français Original: anglais

## Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarantième session

Bonn, 4-15 juin 2014
Point 6 c) de l'ordre du jour
Questions relatives aux mécanismes
prévus par le Protocole de Kyoto
Synergie en matière d'accréditation
au titre des mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto

## Synergie en matière d'accréditation au titre des mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto

## Projet de conclusions proposé par le Président

- 1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a entrepris l'examen de la synergie en matière d'accréditation au titre des mécanises créés en application des articles 6 et 12 du Protocole de Kyoto.
- 2. Le SBI a pris note de la recommandation du Comité de supervision de l'application conjointe sur le système d'accréditation pour l'application conjointe aligné sur celui du mécanisme pour un développement propre.
- 3. Le SBI a recommandé un projet de décision sur la question, pour examen et adoption par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, à sa dixième session (pour le texte du projet de décision, se reporter au document FCCC/SBI/2014/L.4/Add.1).